



PROCÈS-VERBAL

d'Enquête de commodo et incommodo

31804.99

L'an 1899, le 19 octobre à huit heures du matin.

Je soussigné CONSTANT POLET, commissaire de police de la Ville d'Andenne, délégué à l'effet de procéder à une information de commodo et incommodo

Vu la requête du sieur Bombiniers : Neathier de cette ville tendant à obtenir l'autorisation d'établir une briqueterie pour un saison dans un terrain lui appartenant à Tondemelle, joignant la route du Pres des Dames.

Vu l'art. 4 de l'ass. royal du 29 janvier 1863.

Après m'être assuré que cette information avait été annoncée conformément aux instructions sur la matière, me suis rendu à l'Hôtel de Ville, lieu indiqué pour recevoir les oppositions ou observations à cette requête

Et à 11 heures, comme il ne s'était présenté personne et que l'heure fixée pour la clôture était arrivée, j'ai clos le présent procès-verbal.

Fait et clos à Andenne, le 19 oct. 1899.